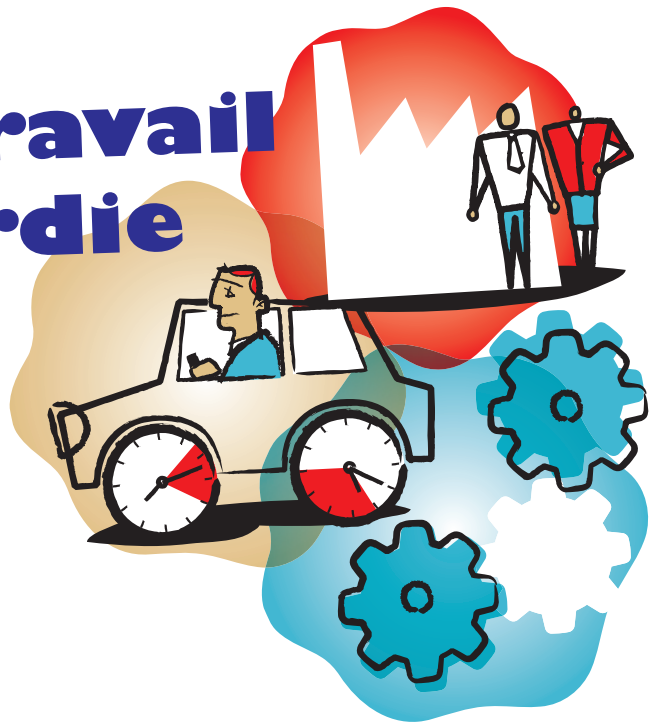




Santé & travail en Picardie



Le constat 2002-2003 à travers l'enquête décennale santé

Avec la loi relative à la politique de santé publique d'août 2004, la problématique de la santé au travail a été inscrite dans le champ de la santé publique. Ainsi, quatre objectifs de cette loi concernent la santé au travail :

- Objectif 14 : Réduire le nombre d'accidents routiers mortels liés au travail ;
- Objectif 15 : Réduire de 20 % le nombre de travailleurs soumis à des contraintes articulaires plus de 20 heures par semaine par rapport à la prévalence estimée à partir des résultats de l'enquête Sumer 2003 ;
- Objectif 16 : Réduire le nombre de travailleurs soumis à un niveau de bruit de plus de 85 décibels plus de 20 heures par semaine sans protection auditive par rapport à la prévalence estimée à partir des résultats de l'enquête Sumer 2003 ;
- Objectif 17 : Réduire les effets sur la santé des travailleurs des expositions aux agents cancérogènes (catégories 1 et 2) par la diminution des niveaux d'exposition.

Dans les suites de la promulgation de la loi et en articulation avec le Plan national santé environnement, un travail collectif associant divers ministères a permis d'élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux, un Plan santé au travail pour la période 2005-2009. Dans les suites de cette démarche, une dynamique a été enclenchée au niveau territorial afin de concrétiser le contenu de ce plan et d'en coordonner la mise en œuvre effective dans les régions. Si ce plan ambitionne de réformer les modes de gouvernance dans ce domaine ainsi que de renforcer l'effectivité du contrôle, il se donne aussi comme double objectif d'améliorer les connaissances sur les dangers et les risques liés aux expositions en milieu professionnel et, en partenariat avec les entreprises et les services de santé au travail, de renforcer et de moderniser la prévention dans un objectif à la fois sanitaire et social (aptitude et maintien dans l'emploi).

Il existe encore peu de données disponibles sur la santé au travail. Cependant, deux grandes enquêtes nationales étudient ces aspects : les enquêtes Conditions de travail de 1998 et 2005 et les enquêtes Sumer de 1994 et de 2003. Néanmoins, aucune de ces études ne permet des analyses à un niveau régional du moins en Picardie. L'enquête décennale santé de 2002-2003 fournit des informations sur la santé au travail et à la fois au niveau national mais aussi dans cinq régions où elle a fait l'objet d'une extension : Champagne-Ardenne, Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les facteurs professionnels pèsent d'un grand poids sur la santé tant physique que psychique des salariés et contribuent aux inégalités sociales de santé en France. La production de connaissances sur la santé au travail est donc une étape essentielle à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de prévention aussi bien au niveau national que régional.

Cette plaquette présente les données sur la santé au travail en Picardie issues de l'enquête décennale santé menée entre octobre 2002 et septembre 2003. Après avoir caractérisé la population active, les contraintes physiques, chimiques, organisationnelles et celles liées aux horaires atypiques et leurs conséquences sur la santé sont abordées. De même, les risques psychosociaux sont abordés. L'enquête décennale n'aborde pas le risque biologique qui, selon l'enquête Sumer 2003, touche pourtant près de 15 % de la population salariée en France métropolitaine et ne traite pas non plus de l'exposition à l'amiante, principal facteur de risque du mésothéliome. L'enquête Sumer 2003 montre la persistance des expositions professionnelles à l'amiante, malgré l'interdiction de son utilisation en France depuis 1996 : 6 salariés sur 1 000 étaient exposés à l'amiante en 2003 et, parmi eux, 10 % à un niveau élevé.

Sommaire

Caractéristiques générales de la population active.....	p. 2
Les contraintes physiques	p. 5
Les contraintes chimiques	p. 8
Les horaires atypiques et les contraintes organisationnelles	p. 9
Les contraintes psychosociales	p. 10
Méthodologie.....	p. 11
Synthèse	p. 12

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION ACTIVE

→ Les hommes ouvriers et les femmes employées

À structure d'âge comparable, en 2003, en Picardie et en France hexagonale, la population active est majoritairement salariée du secteur privé, représentant 60,1 % des actifs (les deux sexes confondus), les hommes étant plus nombreux que les femmes (68,4 % *versus* 50,5 % en Picardie et 64,2 % *versus* 58,6 % en France hexagonale). Le pourcentage de femmes travaillant dans le secteur privé est significativement inférieur en Picardie par rapport à la France hexagonale. En revanche, quel que soit le niveau géographique considéré, les femmes sont davantage à travailler dans le secteur public que les hommes (40,1 % *versus* 20,0 % en Picardie et 32,0 % *versus* 20,8 % en France hexagonale), et les Picardes davantage que les Françaises.

La majorité des actifs (84,3 % en Picardie et 85,7 % dans l'hexagone) est en contrat à durée indéterminée (CDI) et un Picard sur dix et un Français sur dix en contrat à durée déterminée (CDD). Les intérimaires représentent 3,5 % des 18-64 ans en activité professionnelle en Picardie et 2,2 % dans l'hexagone. Dans l'hexagone, 84,8 % des actifs travaillent à temps complet. Le temps partiel concerne 4,1 % des hommes et 28,6 % des femmes. Parmi ces salariés à temps partiel, 39,9 % ne l'ont pas choisi (53,9 % pour les hommes et 37,5 % pour les femmes).

La majorité des femmes travaille en tant qu'employées (46,1 % en Picardie et 46,4 % en France hexagonale), alors que près de la moitié des hommes picards (47,9 %) exerce comme ouvrier, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (35,5 %). Par ailleurs, la proportion de cadres parmi les hommes picards est significativement inférieure à celle observée au niveau national (11,8 % *versus* 19,2 %).

Description de la population active selon le genre, le statut, la nature de l'emploi et la profession et catégorie socioprofessionnelle (% standardisés sur l'âge)

	Picardie		France hexagonale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Statut				
Salarié(e)s du public	20,0	40,1 ^{1,2}	20,8	32,0 ¹
Salarié(e)s du privé	68,4	50,5 ^{1,2}	64,2	58,6 ¹
Salarié(e)s de leur entreprise ou de celle de leur famille ou à leur compte	11,6	9,4	15,0	9,4 ¹
Nature de l'emploi				
Apprenti(e)s + stagiaires	0,9	1,8	1,6	1,4
Intérimaires	4,1	2,7	2,7	1,8 ¹
Contrat à durée déterminée	8,8	13,4	8,6	12,6 ¹
Contrat à durée indéterminée	86,2	82,1	87,2	84,2
Profession et catégorie socio-professionnelle				
Agriculteur(ric)e)s exploitants	5,1	3,5	3,9	3,2
Artisan(e)s, commerçant(e)s et chefs d'entreprise	3,6 ²	1,0 ^{1,2}	7,7	3,5 ¹
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,8 ²	9,9	19,2	12,6 ¹
Professions intermédiaires	21,0	27,8	22,5	23,9
Employé(e)s	10,5	46,1 ¹	11,2	46,4 ¹
Ouvrier(ère)s	47,9 ²	11,8 ¹	35,5	10,4 ¹

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

¹ Différence selon le genre significative au seuil de 5 %.

² Différence entre la Picardie et la France hexagonale significative au seuil de 5 %.

→ La majorité des ouvriers et des employés à temps partiel le subit

Près de sept actifs picards sur huit (87,0 %) occupent un emploi à temps complet, les autres se répartissant entre ceux qui ont choisi de travailler à temps partiel (6,0 %) et ceux qui le subissent (7,0 %).

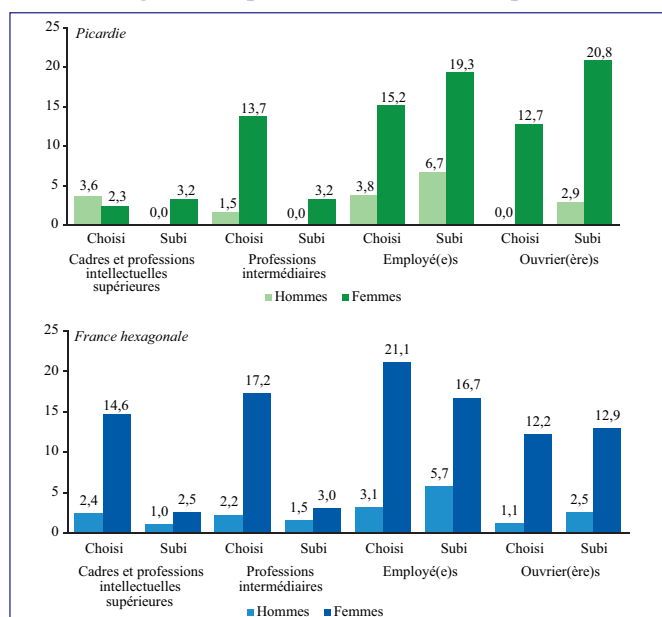
En Picardie, les femmes sont huit fois plus nombreuses que les hommes à être concernées par le travail à temps partiel (26,5 % *versus* 3,3 %). En outre, le travail à temps partiel est plus répandu parmi les employés : plus d'un quart d'entre eux (28,6 %) déclare travailler à temps partiel contre 8,8 % des professions intermédiaires, 8,5 % des ouvriers et 4,3 % des cadres. Les titulaires d'un CDI sont moins nombreux que les autres actifs à travailler à temps partiel (11,3 % *versus* 27,4 %).

Un peu plus de la moitié (53,7 %) des actifs travaillant à temps partiel ne l'ont pas choisi.

Parmi les actifs n'ayant pas choisi le temps partiel, 73,4 % souhaitent travailler plus : 65,5 % à temps plein et 7,9 % pour une durée inférieure au temps plein.

En outre, parmi les Picards travaillant à temps partiel, 3,6 % y sont contraints pour des raisons de santé.

Proportion d'actifs travaillant à temps partiel qu'il soit choisi ou subi selon le genre et la profession et catégorie socioprofessionnelle^a, 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

^a Les catégories des agriculteurs exploitants et des artisans commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas été représentées lorsque le genre est distingué, compte tenu de la faiblesse des effectifs en Picardie.

➔ Une durée de travail supérieure chez les hommes

Durée moyenne de travail hebdomadaire
(moyennes pondérées en heures)

	Picardie		France hexagonale	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Sexe				
Hommes	38,9	8,8	40,6	10,4
Femmes	33,4	9,7	34,0	10,2
Âge				
< 30 ans	36,0	7,5	36,3	8,4
30-39 ans	36,4	9,6	37,4	10,4
40-49 ans	37,5	10,0	38,1	10,8
>= 50 ans	36,3	10,7	38,4	12,9
Profession et catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteur(ric)e(s) exploitant(e)s	51,7	12,0	53,4	17,3
Artisans, commerçant(e)s et chefs d'entreprise	48,3	8,2	51,4	14,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	38,6	13,0	41,0	11,7
Professions intermédiaires	36,3	9,7	36,6	8,6
Employé(e)s	33,5	9,6	33,5	9,1
Ouvrier(ère)s	36,0	5,3	36,4	6,8
Statut de l'emploi				
Salarié(e)s du public	34,0	8,6	35,0	8,8
Salarié(e)s du privé	35,9	8,2	36,5	8,9
Salarié(e)s de leur entreprise ou de l'entreprise familiale, à leur compte	49,8	11,4	50,8	15,5
Nature de l'emploi				
Apprenti(e)s, stagiaires	31,0	9,7	34,8	8,5
Intérimaires	33,7	8,1	35,9	6,3
CDD	32,1	9,3	32,9	10,6
CDI	36,2	8,5	37,0	9,4

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

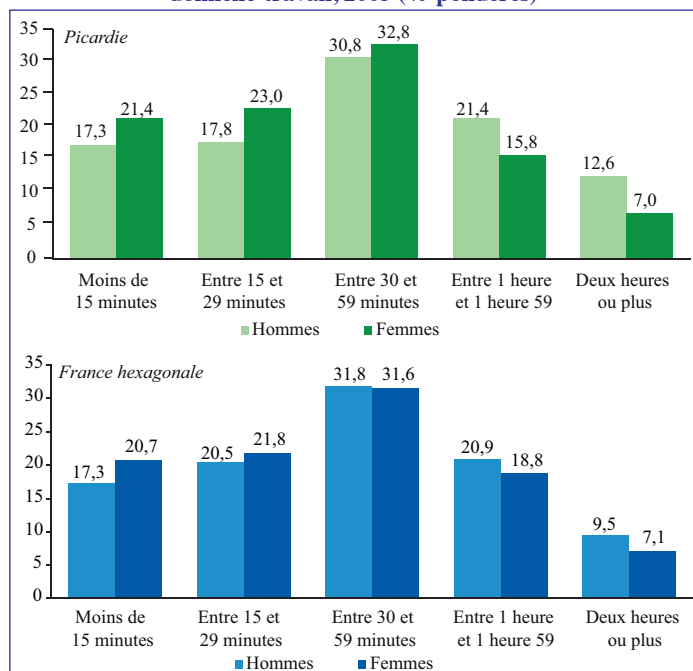
Exploitation OR2S

En 2003, les actifs picards ont déclaré travailler en moyenne 36,6 heures par semaine (± 10 heures). La durée déclarée par les hommes est supérieure de cinq heures à celle déclarée par les femmes. Comme vu précédemment, les femmes sont davantage à travailler à temps partiel. Cependant, l'association avec le genre reste significative en prenant en compte l'âge, le travail à temps partiel, la profession et catégorie socioprofessionnelle, le statut et la nature de l'emploi.

Par ailleurs, après ajustement¹, le statut de l'emploi est également lié à la durée hebdomadaire moyenne de travail. Les actifs picards qui travaillent à leur propre compte, pour leur entreprise ou l'entreprise familiale ont une durée hebdomadaire moyenne de travail proche de 50 heures par semaine alors que celle des salariés du public ou du privé atteint 35 heures en moyenne. Enfin, toujours après ajustement¹, la catégorie socioprofessionnelle et l'âge ne sont pas liés à la durée hebdomadaire de travail. Par contre, au niveau national, la durée hebdomadaire de travail est liée (après ajustement¹) à la profession et catégorie socioprofessionnelle. Elle est la plus importante pour les agriculteurs (53,4 heures), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (51,4 heures) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (41,0 heures).

➔ Un temps de déplacement domicile-travail fatigant pour un actif sur quatre

Répartition des actifs selon le genre et le temps de trajet domicile-travail, 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

En 2003, près de deux actifs sur cinq (39,1 %) ont un temps de trajet domicile-travail de moins de trente minutes aller-retour et près de trois sur dix (29,3 %) une durée d'une heure ou plus. Un actif picard sur quatre considère son temps de déplacement fatigant ou très fatigant. Entre une heure et moins de deux heures, la proportion atteint 48,9 %, elle passe à 82,9 % pour des trajets de deux heures ou plus. Les actifs picards qui considèrent leur trajet comme fatigant, voire très fatigant ont des trajets en moyenne d'une heure et demi (93 minutes de trajet aller-retour en moyenne), ce qui est significativement supérieur à ceux qui considèrent leur trajet comme non fatigant (31 minutes). Au niveau national, les actifs qui considèrent leur temps de trajet comme fatigant ont en moyenne des trajets de 84 minutes contre 32 minutes pour les autres.

En Picardie, le temps de trajet entre le domicile et le travail n'est pas significativement associé au genre après ajustement sur le travail à temps partiel (il est de 51 minutes pour les hommes et de 40 minutes pour les femmes). Les actifs à temps partiel ont des temps de trajet aller-retour significativement inférieurs à ceux des actifs travaillant à temps complet (48 minutes versus 33 minutes). Aucune association avec l'âge et la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) n'est observée. Par contre, au niveau national, la durée de trajet est liée au genre et à la PCS. Elle est de 45 minutes chez les hommes et de 40 minutes chez les femmes

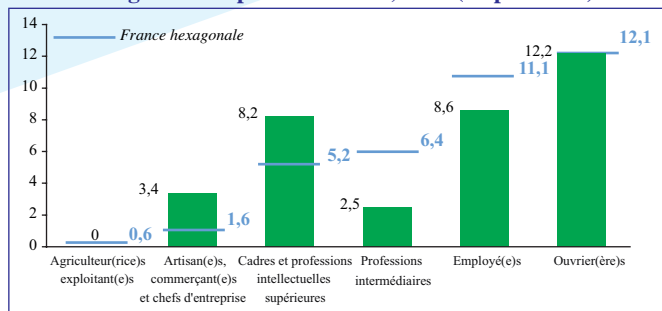
au niveau national et est la plus importante pour les cadres et professions intellectuelles supérieures avec près d'une heure de trajet en moyenne (57 minutes) suivis des professions intermédiaires (45 minutes), des ouvriers (39 minutes), des employés (39 minutes), puis des artisans (33 minutes) et enfin les agriculteurs (15 minutes).

¹ Analyse multivariée réalisée à l'aide d'un modèle de régression linéaire dont la variable dépendante est la durée hebdomadaire de travail et les variables d'ajustement sont : le genre, l'âge, le travail à temps partiel, le statut et la nature de l'emploi et la PCS.

➔ Les plus jeunes sont ceux qui cherchent le plus un autre emploi en CDI ou non

En 2003, 8,0 % des actifs en poste au moment de l'enquête cherchent un autre emploi. Les salariés n'étant pas en CDI ont davantage exprimé ce souhait que les salariés en CDI : 24,8 % *versus* 5,3 %. Les actifs les plus jeunes sont les plus nombreux à chercher un autre emploi (15,6 % des 18-29 ans, 8,7 % des 30-44 ans et 3,4 % des 45 ans et plus) même s'ils sont en CDI : 11,2 % des actifs âgés de 18-29 ans en CDI recherchent un autre emploi contre 5,2 % pour les 30-44 ans et 2,7 % pour les 45 ans et plus, les mêmes tendances sont observées en France hexagonale mais, contrairement à la Picardie, le fait de rechercher un autre emploi est lié au statut de l'emploi. Ainsi, les salariés du secteur privé sont les plus nombreux à être à la recherche d'un emploi avec plus d'un actif sur neuf concerné (11,2 %), proportion significativement supérieure à celle observée chez ceux du secteur public (5,3 %) ou chez les salariés de leur propre entreprise ou de celle de leur famille (1,7 %). Enfin, la recherche d'un autre emploi est liée à la profession et catégorie socioprofessionnelle. Les ouvriers sont les plus concernés (12,6 %), suivis des employés (11,0 %).

Proportion d'actifs en poste au moment de l'enquête recherchant un emploi selon la profession et catégorie socioprofessionnelle, 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003 Exploitation OR2S

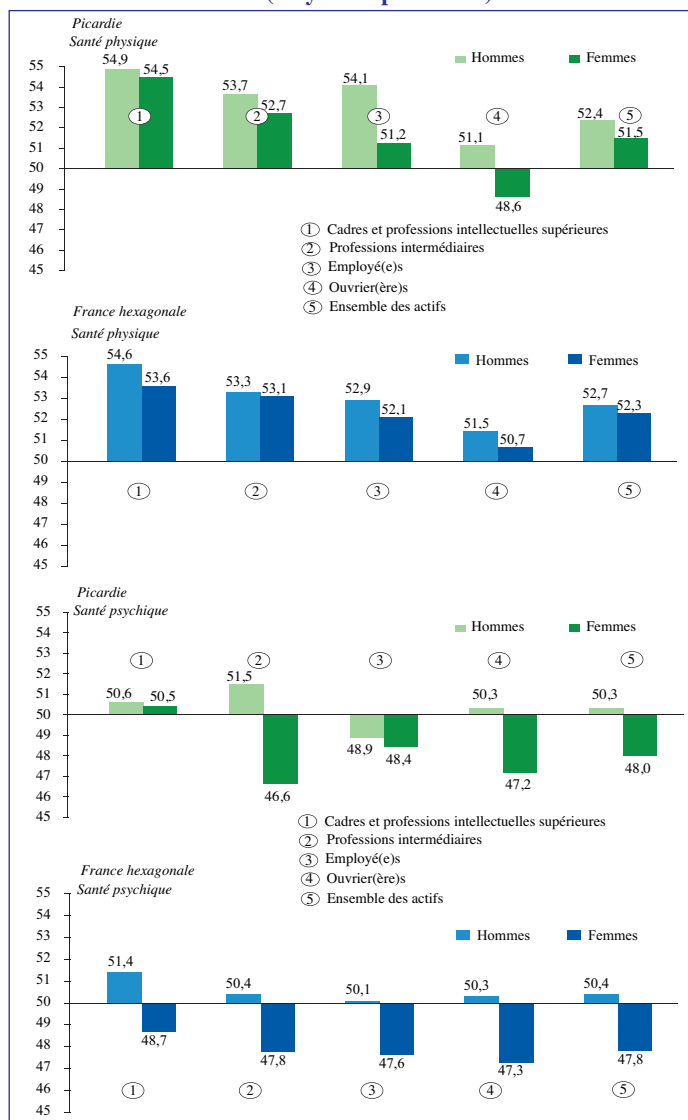
➔ Une santé physique qui décroît suivant l'âge, une santé psychique différente suivant le genre¹

En 2003, le score de santé physique pour la population active picarde se situe en moyenne à 52,0 et le score de santé psychique à 49,4. Le score de santé physique varie significativement selon la profession et catégorie socioprofessionnelle et l'âge. Ainsi, les cadres sont en meilleure santé physique (54,8) que les autres catégories socioprofessionnelles, les ouvriers étant ceux ayant la santé physique la plus détériorée (50,3). De façon naturelle, la santé physique des actifs picards se dégrade avec l'avancée en âge, notamment à partir de 40 ans. Ainsi, entre 18 et 39 ans, le score de santé physique se situe aux environs de 53,5, entre 40 et 49 ans, il est de 51,8 et chez les actifs de 50 ans et plus, il se situe à 48,7.

Au niveau national, les cadres présentent également le meilleur score de santé physique (54,2). Contrairement à la Picardie, un lien entre le score de santé physique et le temps partiel a été mis en évidence au niveau national. Ainsi, les actifs exerçant leur emploi à temps partiel présentent un score significativement plus faible que ceux à temps plein : 51,2 *versus* 52,8.

Concernant la santé psychique, le score est associé significativement au genre, à la défaveur des femmes qui ont un score de santé psychique inférieur à celui des hommes : 48,0 *versus* 50,3. Aucune différence selon l'âge ou la profession et catégorie socioprofessionnelle n'a été observée. En revanche, au niveau national, le score de santé psychique est significativement lié à la catégorie socioprofessionnelle. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont ceux ayant le score le plus élevé (50,4), indiquant une meilleure santé psychique, suivis des ouvriers (49,7), des professions intermédiaires (49,2), et pour finir, les employés qui enregistrent le score le plus faible (48,2).

Scores de santé physique et psychique selon le genre et la profession et catégorie socioprofessionnelle^a 2003 (moyennes pondérées)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003 Exploitation OR2S

^a Les catégories des agriculteurs exploitants et des artisans commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas été représentées lorsque le genre est distingué, compte tenu de la faiblesse des effectifs.

¹ cf. encadré p. 11 pour la construction des scores.

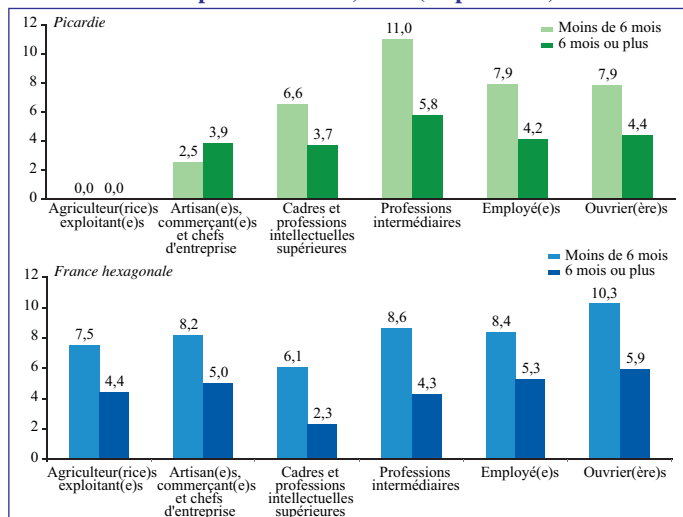
➔ Un actif sur huit a arrêté son activité professionnelle pour raisons de santé

Au cours de leur vie professionnelle, 8,0 % des actifs picards ont interrompu pour raisons de santé leur activité professionnelle pendant moins de six mois et 4,4 % pour une durée de six mois ou plus.

Au niveau régional, aucune association significative n'a été observée. En revanche, au niveau national, les interruptions de moins de 6 mois sont associées à la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS), à la nature de l'emploi (CDI ou autre type de contrat) et à l'âge. Quant aux arrêts de 6 mois ou plus, ils sont liés à la PCS, à l'âge et au statut de l'emploi. Les actifs déclarant le plus fréquemment s'être interrompus pour raisons de santé sont les ouvriers (10,5 % moins de 6 mois et 5,7 % 6 mois ou plus), alors que les cadres sont ceux qui le déclarent le moins (5,7 % moins de 6 mois et 2,2 % 6 mois ou plus). Les interruptions de travail pour raisons de santé sont croissantes avec l'avancée en âge. Celles de moins de 6 mois sont deux fois plus déclarées par les actifs en CDI (9,4 %) que par les autres (4,5 %). Enfin, les salariés du public ont davantage déclaré des arrêts de plus de six mois que les autres actifs : 5,5 % *versus* 4,5 % pour les salariés du privé et 4,3 % pour les actifs travaillant pour leur entreprise ou celle de leur famille.

Par ailleurs, les problèmes de santé ont entraîné un changement d'activité professionnelle pour 3,3 % des actifs picards. Les changements d'activité sont significativement associés au sexe et à la nature du contrat en Picardie. Les hommes sont davantage concernés que les femmes (3,9 % *versus* 2,5 %) et les titulaires de CDI moins que les autres (2,9 % *versus* 7,3 %). Au niveau national, les changements d'activité sont également liés à l'âge et à la PCS.

Proportion d'actifs ayant interrompu leur activité professionnelle selon la durée d'interruption et la profession et catégorie socioprofessionnelle, 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

LES CONTRAINTES PHYSIQUES

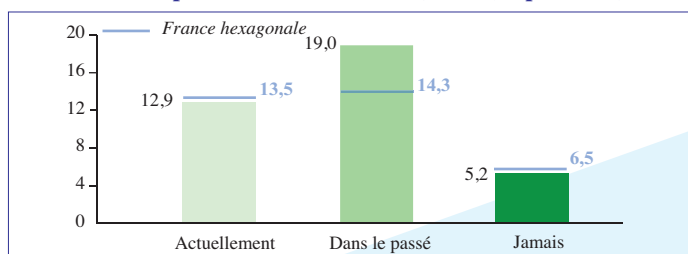
➔ Un actif sur cinq exposé au bruit intense ...

Un actif sur cinq est exposé au bruit intense en milieu professionnel (20,2 %), les hommes le sont trois fois plus que les femmes (28,6 % *versus* 8,1 %). Les ouvriers présentent la proportion d'actifs concernés la plus élevée (41,7 %) et les cadres la plus faible (3,6 %). Les mêmes tendances sont observées au niveau national avec en plus une liaison significative avec l'âge, l'exposition au bruit intense diminuant avec l'avancée en âge.

➔ ...deux fois plus de troubles de l'audition parmi ces actifs

L'exposition au bruit intense n'est pas sans répercussions sur la santé des actifs, puisque ceux qui sont exposés sont deux fois plus nombreux à déclarer des problèmes d'audition que les actifs non exposés (12,9 % contre 5,2 %) et les actifs exposés dans le passé mais ayant cessé de l'être au moment de l'enquête sont trois fois plus nombreux (19,0 %). La durée d'exposition est également déterminante : 8,2 % des actifs exposés moins de 10 ans ont déclaré des troubles de l'audition contre 25,6 % des salariés exposés 10 ans ou plus. Par ailleurs, le score de santé physique est significativement plus faible chez les actifs ayant déclaré être exposés au bruit intense que ceux qui ne le sont pas : 50,9 *versus* 52,6.

Proportion d'actifs présentant des problèmes d'audition selon l'exposition au bruit intense, 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

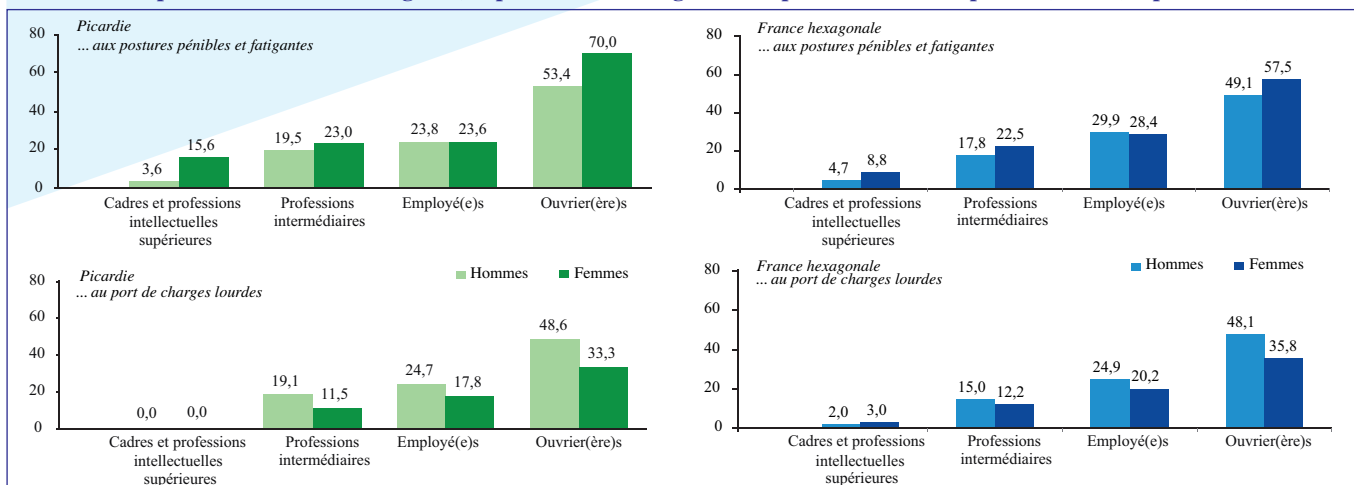
➔ Postures pénibles...

Plus d'un tiers des actifs (34,3 %) a déclaré subir des postures pénibles dans le cadre de leur travail, les hommes plus que les femmes (36,9 % *versus* 30,7 %). L'exposition aux postures pénibles est maximale chez les actifs les plus jeunes (41,6 % chez les moins de 30 ans). Les ouvriers sont les plus concernés (56,4 %) suivis des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (51,4 %), les moins soumis à cette contrainte étant les cadres (7,8 %). Les mêmes tendances sont observées au niveau national.

➔ ... et port de charges lourdes...

Le port de charges lourdes concerne plus d'un quart des actifs picards (27,4 %) et deux fois plus les hommes (34,3 %) que les femmes (17,4 %). Avec plus de deux actifs sur cinq, les ouvriers (45,9 %) sont les plus concernés. À l'inverse, aucun cadre n'a déclaré porter de charges lourdes dans le cadre de son travail. Au niveau national, les mêmes associations sont observées. De plus, un lien significatif avec le statut de l'emploi et l'âge est observé. Les salariés de leur propre entreprise ou de celle de leur famille sont les plus nombreux à porter des charges lourdes (31,7 %) suivis des salariés du privé (25,7 %) et de ceux du public (17,5 %).

Proportion d'actifs selon le genre, la profession et catégorie socioprofessionnelle^a exposés ..., 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

^a Les catégories des agriculteurs exploitants et des artisans commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas été représentées lorsque le genre est distingué, compte tenu de la faiblesse des effectifs.

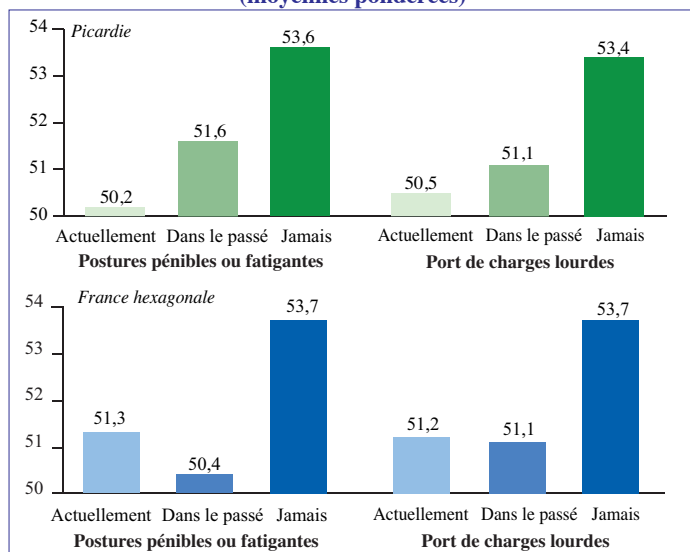
➔ ... : des répercussions sur la santé

En Picardie, le score de santé physique¹ des actifs déclarant des postures pénibles est inférieur à celui des personnes n'en déclarant pas (50,2 *versus* 53,6), tout comme celui des actifs déclarant le port de charges lourdes (50,5 *versus* 53,4). Pour les actifs combinant les deux caractéristiques, le score passe à 49,7, étant significativement plus élevé chez les hommes que chez les femmes (50,4 *versus* 47,8).

Par ailleurs, 61,3 % des actifs ayant déclaré avoir des postures pénibles et 62,7 % de ceux portant des charges lourdes ont souffert de maux de dos au cours des quatre semaines précédant l'enquête contre respectivement 44,2 % et 43,7 % des actifs non exposés. En outre, les scores de santé physique sont plus faibles pour les actifs dont la durée d'exposition est de plus de 20 ans (47,4 pour les actifs ayant des postures pénibles et 44,9 pour les personnes portant des charges lourdes) que pour ceux dont la durée est inférieure à 10 ans (52,1 pour chaque exposition) ou comprise entre 10 et 20 ans (50,4 et 51,4).

¹ cf. encadré p. 11 pour la construction du score.

Score de santé physique moyen selon l'exposition aux postures pénibles ou fatigantes et celle au port de charges lourdes, 2003 (moyennes pondérées)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

Comparaison avec le niveau national¹

Proportion² d'actifs exposés aux diverses contraintes physiques selon le genre, 2003 (%)

	Hommes		Femmes	
	Picardie	France hexagonale	Picardie	France hexagonale
Postures pénibles ou fatigantes	35,7	34,6	29,4	29,5
Port de charges lourdes	32,9	32,4	17,0	19,1
Bruit intense	28,7	23,2*	7,7	8,3
Températures extrêmes	27,8	24,3	11,0	10,1
Intempéries	23,8	21,2	2,8	2,8
Climatisation	18,5	22,1	16,3	21,7*
Travail sur écran informatique	39,7	38,5	44,9	46,6

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

* Différence entre la Picardie et la France hexagonale significative au seuil de 5 %.

À structures d'âge, de sexe et de profession et catégorie socioprofessionnelle comparables, les hommes picards sont davantage exposés au bruit intense que les hommes métropolitains. Quant aux femmes, elles sont plus fréquemment concernées par la climatisation en France qu'en Picardie.

¹ Les valeurs dans cette partie peuvent être différentes des informations présentées par ailleurs compte tenu de la standardisation.

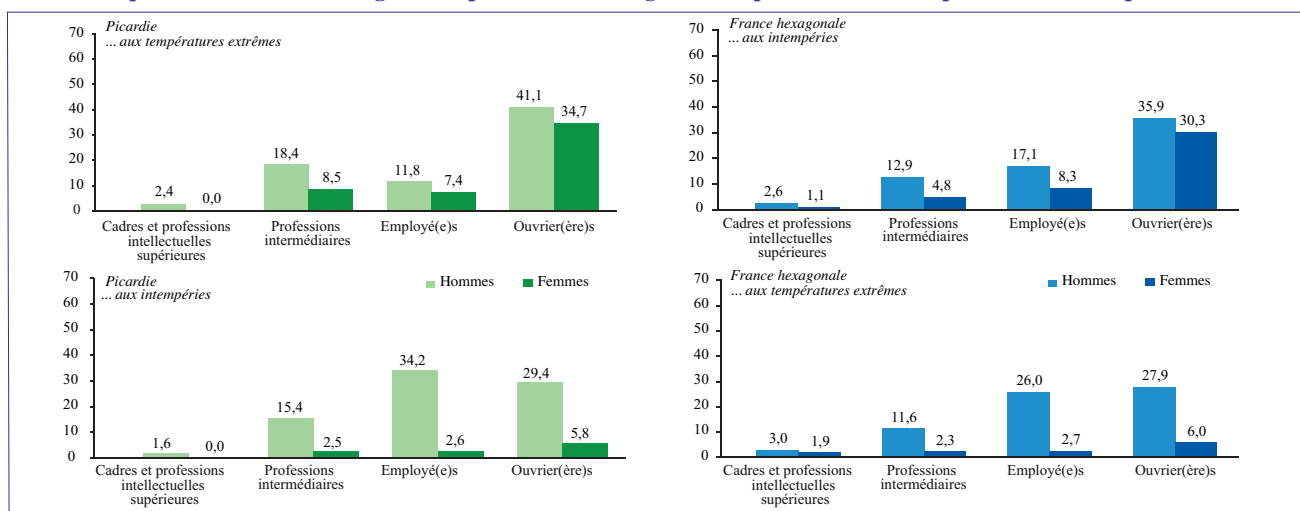
² standardisée sur l'âge, le sexe et la PCS (hors agriculteurs exploitants et artisans, commerçants et chef d'entreprise), cf. point de méthode p. 11.

➔ Les ouvriers fréquemment exposés aux températures extrêmes et les agriculteurs aux intempéries

L'exposition aux températures extrêmes touche 21,1 % des Picards actifs, davantage les hommes que les femmes (27,8 % *versus* 11,7 %). De façon évidente, les ouvriers sont les plus concernés (40,0 %) suivis des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (24,6 %) et des agriculteurs (16,2 %). Au niveau national, les ouvriers et les agriculteurs sont les plus exposés avec 34,7 % des salariés concernés pour chacune de ces catégories. L'exposition aux températures extrêmes est liée significativement, elle est la plus faible chez les 50 ans ou plus (13,3 %).

L'exposition aux intempéries est subie par 15,9 % des Picards actifs, les hommes étant huit fois plus concernés que les femmes (24,4 % *versus* 3,8 %). Cette exposition concerne significativement plus les actifs salariés de leur entreprise (22,7 %) que ceux des secteurs public (16,0 %) ou privé (14,8 %). En outre, plus d'un agriculteur sur trois (35,6 %), un quart des ouvriers (25,1 %) et un artisan, commerçant et chef d'entreprise sur cinq (20,5 %) ont déclaré être exposés aux intempéries. En France hexagonale, la même hiérarchie est observée. Néanmoins, le pourcentage observé parmi les agriculteurs est plus important puisque plus de la moitié d'entre eux est exposée aux intempéries (55,6 %).

Proportion d'actifs selon le genre, la profession et catégorie socioprofessionnelle^a exposés ..., 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

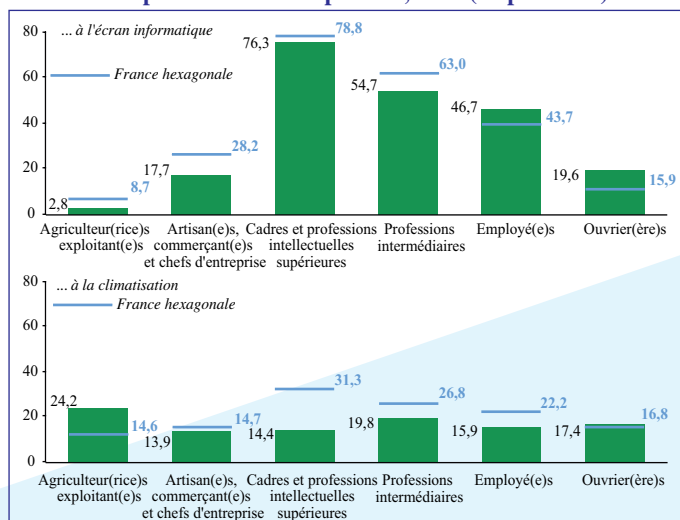
^a Les catégories des agriculteurs exploitants et des artisans commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas été représentées lorsque le genre est distingué, compte tenu de la faiblesse des effectifs.

➔ Près de deux actifs picards sur cinq travaillent sur écran informatique

Sur leur lieu de travail en 2003, 38,7 % des actifs picards travaillent sur écran informatique. Sans surprise, les deux professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) les plus concernées sont les cadres (76,3 %) et les actifs exerçant une profession intermédiaire (54,7 %). En outre, les actifs travaillant à temps partiel sont significativement moins nombreux à travailler sur écran informatique que ceux exerçant leur emploi à temps complet (19,3 % *versus* 41,4 %), et ce en prenant en compte le genre, l'âge, la nature de l'emploi et la PCS. Au niveau national, les mêmes tendances sont observées et d'autres associations apparaissent significatives. Ainsi, les actifs en CDI sont davantage à travailler sur écran informatique que les autres (46,2 % *versus* 33,6 %). En outre, la moitié des salariés du public (50,0 %) est concernée contre 45,2 % de ceux du privé et 27,7 % de leur entreprise ou de celle de leur famille.

L'exposition à la climatisation concerne 17,4 % des actifs picards. Au niveau national, un lien entre l'exposition à la climatisation et le genre, l'âge, le statut de l'emploi, la nature de l'emploi, la PCS et le temps partiel est observé. Les cadres et professions intellectuelles supérieures (31,3 %) et les actifs exerçant une profession intermédiaire (26,8 %) sont les plus exposés. Les actifs en CDI sont plus touchés que ceux qui ne sont pas en CDI (23,4 % *versus* 18,5 %). En outre, les salariés de leur entreprise ou de celle de leur famille et ceux travaillant à leur propre compte sont les moins exposés (13,8 % *versus* 16,7 % des actifs du public et 26,7 % de ceux du privé).

Proportion d'actifs selon le genre, la profession et catégorie socioprofessionnelle exposés ..., 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

LES CONTRAINTES CHIMIQUES

➔ Les agriculteurs les plus exposés aux produits chimiques

En 2003, 17,2 % des actifs ont déclaré être exposés aux produits chimiques au cours de leur travail. Les agriculteurs sont les plus nombreux à s'estimer exposés (54,4 %) avant les ouvriers (24,0 %). Le groupe d'âge le moins exposé est celui des 40-49 ans (13,2 %). Aucune différence selon le genre, le statut ou la nature de l'emploi n'a été observée. Au niveau national, l'exposition aux produits chimiques concerne davantage les hommes que les femmes (16,2 % *versus* 6,9 %). Les agriculteurs sont également les plus exposés (33,0 %) suivis des ouvriers (22,4 %) et les cadres sont les moins concernés (4,1 %). L'exposition est également significativement liée à l'âge. Elle est plus faible chez les plus de 50 ans (8,6 %).

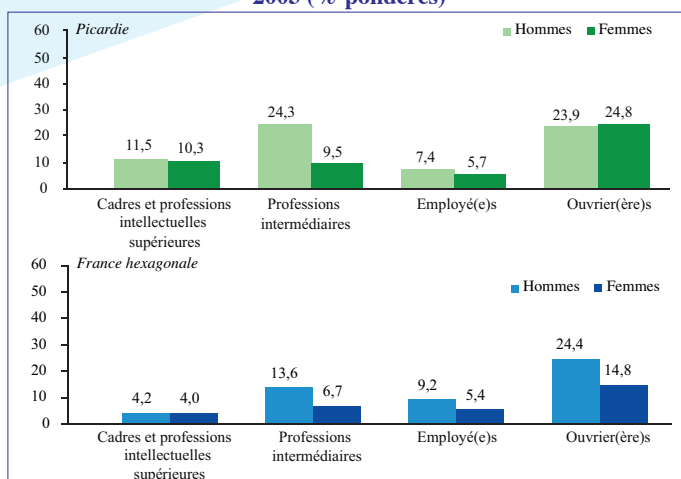
➔ Les ouvriers les plus exposés aux poussières et aux fumées

En 2003, 27,1 % des Picards actifs sont exposés aux poussières et aux fumées au cours de leur travail, les hommes l'étant trois fois plus que les femmes (37,5 % *versus* 12,3 %). Les ouvriers sont les plus exposés aux poussières et fumées, un sur deux déclare y être exposé (51,1 %). Ils devancent les agriculteurs (41,7 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (39,7 %). Au niveau national, les mêmes associations sont observées et les ouvriers sont également les plus exposés (40,8 %), suivis des agriculteurs (35,4 %) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (27,7 %). Par ailleurs, aux niveaux régional et national, les actifs exposés aux poussières et/ou aux fumées ont une moins bonne santé physique que ceux qui n'y sont pas exposés : 51,0 *versus* 52,7 en Picardie et 51,4 *versus* 53,0 en hexagone.

➔ Les hommes plus exposés au tabac sur le lieu de travail que les femmes

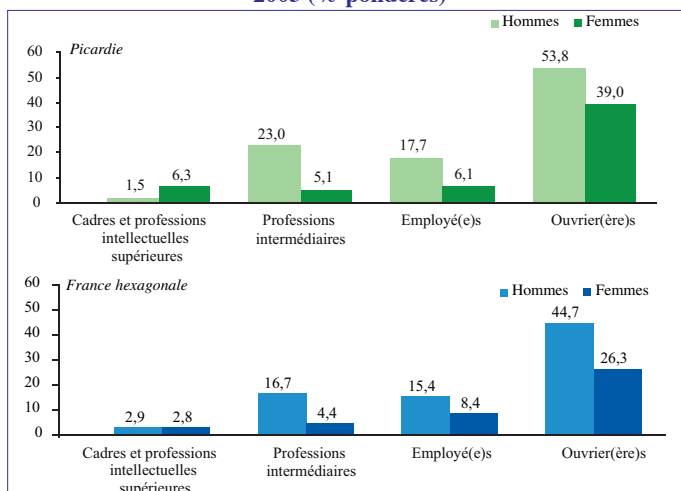
En 2003, 23,3 % des actifs picards sont exposés au tabac sur leur lieu de travail, davantage les hommes que les femmes (27,7 % *versus* 17,1 %). Par ailleurs, un quart des actifs travaillant à temps complet (25,1 %) est exposé à la fumée de cigarette sur leur lieu de travail alors que cela ne touche que 10,7 % des actifs à temps partiel. En revanche, la proportion d'actifs exposés au tabac ne diffère pas selon la profession et catégorie socioprofessionnelle. Par contre, au niveau métropolitain, les ouvriers (24,4 %) suivis des actifs exerçant une profession intermédiaire (22,2 %) et des employés (20,2 %) sont les plus nombreux à y être exposés, les proportions atteignant environ 16 % pour les cadres, professions intellectuelles supérieures et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et 5,5 % chez les agriculteurs. Enfin, l'exposition diminue avec l'avancée en âge.

Proportion d'actifs exposés aux produits chimiques selon le genre et la profession et catégorie socioprofessionnelle^a, 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003 Exploitation OR2S
^a Les catégories des agriculteurs exploitants et des artisans commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas été représentées lorsque le genre est distingué, compte tenu de la faiblesse des effectifs.

Proportion d'actifs exposés aux poussières et/ou fumées selon le genre et la profession et catégorie socioprofessionnelle^a, 2003 (% pondérés)



Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003 Exploitation OR2S
^a Les catégories des agriculteurs exploitants et des artisans commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas été représentées lorsque le genre est distingué compte tenu de la faiblesse des effectifs.

Comparaison avec le niveau national¹

Proportion² d'actifs exposés aux diverses contraintes chimiques selon le genre, 2003 (%)

	Hommes		Femmes	
	Picardie	France hexagonale	Picardie	France hexagonale
Poussières et fumées	36,1	30,1	10,9	9,5
Produits chimiques	20,2	18,0	9,8	7,3
Tabac	27,5	26,1	16,5	15,9

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

¹ standardisée sur l'âge, le sexe et la PCS

À structures d'âge, de sexe et de profession et catégorie socioprofessionnelle comparables, les Picards ne se différencient pas significativement des Métropolitains.

¹ Les valeurs dans cette partie peuvent être différentes des informations présentées par ailleurs compte tenu de la standardisation.

² standardisée sur l'âge, le sexe et la PCS (hors agriculteurs exploitants et artisans, commerçants et chef d'entreprise), cf. point de méthode p. 11.

LES HORAIRES ATYPIQUES ET LES CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

➔ Plus d'un actif picard sur cinq travaille en horaires alternants

Plus d'un actif sur cinq (22,2 %) est concerné par le travail posté. Ainsi, 21,7 % des actifs se lèvent avant cinq heures du matin pour le travail au moins 50 jours par an, 12,0 % ont des horaires de travail les obligeant à se coucher après minuit au moins 50 jours par an et 10,3 % ont un travail les obligeant à ne pas dormir la nuit au moins 50 jours par an. La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) la plus exposée aux horaires atypiques est celle des ouvriers : 41,4 % d'entre eux travaillent en horaires alternants, 19,0 % sont obligés de se coucher après minuit du fait de leur travail, 38,7 % de se lever avant cinq heures du matin et 17,8 % ne dorment pas la nuit. Au niveau régional comme au niveau national, une association significative avec le genre est observée (excepté pour le fait de travailler en postes), les hommes étant davantage concernés par les horaires atypiques. Hormis pour le fait de dormir après minuit pour les actifs picards, les contraintes d'horaires sont significativement liées à la PCS. Enfin, excepté pour « *horaire de travail et temps de trajet obligeant à se lever avant cinq heures du matin* » pour laquelle aucune association avec l'âge n'a été observée, l'exposition aux horaires atypiques diminue significativement avec l'avancée en âge en France.

Proportion d'actifs concernés par les horaires atypiques selon le genre et la profession et catégorie socioprofessionnelle^a, 2003 (% pondérés)

Pic = Picardie Fr = France hexagonale	Cadres et professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employé(e)s		Ouvrier(ère)s	
	Pic	Fr	Pic	Fr	Pic	Fr	Pic	Fr
Hommes								
Travail posté en horaires alternants	1,3	1,1	11,9	12,2	26,7	27,5	41,4	27,9
<i>Horaires de travail et temps de trajet obligeant souvent</i>								
à se coucher après minuit	4,8	6,7	12,1	10,4	27,2	17,5	20,6	15,6
à se lever avant cinq heures du matin	6,9	3,8	16,2	11,3	32,3	17,5	39,4	30,9
à ne pas dormir la nuit	1,3	2,0	8,0	7,0	19,9	12,1	18,8	13,4
Femmes								
Travail posté en horaires alternants	0,0	1,0	10,4	10,5	14,9	15,7	41,7	35,0
<i>Horaires de travail et temps de trajet obligeant souvent</i>								
à se coucher après minuit	5,9	3,3	5,2	4,3	2,8	3,6	12,0	8,0
à se lever avant cinq heures du matin	0,0	1,6	5,4	4,5	12,9	6,0	35,2	30,8
à ne pas dormir la nuit	3,0	1,0	3,9	3,6	5,0	2,3	13,4	5,3

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

^a Les catégories des agriculteurs exploitants et des artisans commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas été représentées lorsque le genre est distingué, compte tenu de la faiblesse des effectifs.

➔ Rémunération au rendement et travail répétitif

Sur l'ensemble des actifs picards, en 2003, 7,0 % sont rémunérés au rendement ou aux objectifs. Les actifs exerçant dans le secteur privé (9,9 %) ou ceux salariés de leur entreprise ou de celle de leur famille ou ceux à leur compte (7,0 %) sont significativement plus nombreux à être rémunérés au rendement que les salariés du public (1,0 %). En Picardie, la rémunération au rendement n'est liée ni au genre, ni à la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). En revanche, ces associations sont significatives au niveau hexagonal. Ainsi, 7,3 % des hommes sont rémunérés au rendement contre 3,9 % des femmes. La différence hommes-femmes est significative dans toutes les PCS. Cependant, la différence est inversée chez les ouvriers parmi lesquels 11,4 % des femmes contre 5,7 % des hommes sont exposés à cette contrainte. La PCS la plus concernée est celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (12,0 %) suivie de celles des cadres et professions intellectuelles supérieures (7,2 %), des ouvriers (6,9 %), des professions intermédiaires (6,7 %), des agriculteurs (5,8 %) et des employés (2,1 %).

Concernant le travail répétitif sous contrainte de temps, en Picardie, 11,8 % des actifs l'ont déclaré, les hommes plus que les femmes (13,7 % *versus* 9,1 %). La PCS la plus concernée est celle des ouvriers (29,9 %), les autres PCS ayant une proportion inférieure à 3,1 %. Les mêmes tendances sont observées au niveau national.

Comparaison avec le niveau national¹

Proportion² d'actifs exposés aux horaires atypiques et aux contraintes organisationnelles selon le genre, 2003 (%)

	Hommes		Femmes	
	Picardie	France hexagonale	Picardie	France hexagonale
Horaires atypiques				
Travail posté en horaires alternants	28,5	21,6*	16,6	15,6
<i>Horaires de travail et temps de trajet obligeant souvent</i>				
à se coucher après minuit	18,0	13,3*	5,1	4,3
à se lever avant cinq heures du matin	29,2	21,9*	12,9	9,0*
à ne pas dormir la nuit	14,0	10,3*	5,8	3,1*
Contraintes organisationnelles				
Rémunération au rendement	8,6	6,1	4,0	4,0
Travail répétitif sous contrainte de temps	13,6	11,1	9,5	8,1

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

* Différence entre la Picardie et la France hexagonale significative au seuil de 5 %.

À structures d'âge, de sexe, de profession et de catégorie socioprofessionnelle comparables, les hommes picards sont significativement plus nombreux à être concernés par les horaires atypiques que les hommes métropolitains. Chez les femmes, les différences entre la France et la Picardie sont significatives pour deux modalités seulement (« *se lever avant cinq heures du matin* » et « *ne pas dormir la nuit* »). Pour les contraintes organisationnelles, les Picards ne se distinguent pas significativement des Métropolitains.

¹ Les valeurs dans cette partie peuvent être différentes des informations présentées par ailleurs compte tenu de la standardisation.

² standardisée sur l'âge, le sexe et la PCS (hors agriculteurs exploitants et artisans, commerçants et chef d'entreprise), cf. point de méthode p. 11.

LES CONTRAINTES PSYCHOSOCIALES

➔ Des conditions psychologiques positives du travail moins fréquemment déclarées par les ouvriers et les employés¹

La grande majorité de la population active a déclaré bénéficier « tout à fait » ou « plutôt » de conditions psychologiques positives dans son travail. En moyenne, en Picardie, 82,2 % des actifs ont déclaré avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité, 78,3 % un travail permettant d'apprendre des choses, 79,9 % des possibilités d'entraide et de coopération suffisantes, 78,5 % la possibilité de choisir leur façon de procéder et, enfin, 80,8 % ont déclaré avoir un travail varié.

Toutes les conditions positives sont liées à la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). Excepté pour les possibilités d'entraide et de coopération, les ouvriers sont les moins nombreux à déclarer être concernés par les conditions psychologiques positives.

Les conditions psychologiques négatives du travail sont moins fréquemment déclarées que les conditions positives, mais les pourcentages de réponses sont tout de même importants : en moyenne, en Picardie, 66,6 % des actifs ont déclaré être souvent dans l'obligation de se dépêcher, 62,4 % être dans l'obligation de faire plusieurs choses à la fois, 50,5 % devoir fréquemment s'interrompre dans le travail, 50,4 % devoir supporter les exigences du public et enfin 26,1 % être dans l'impossibilité de quitter leur travail des yeux ou de s'interrompre. Parmi les cinq contraintes négatives, seul le fait d'être obligé de se dépêcher dans son travail ne diffère pas significativement selon la PCS.

Au niveau national, toutes les contraintes psychosociales positives ou négatives sont liées à la PCS. Les ouvriers sont les moins nombreux à bénéficier d'un travail qui leur apprend des choses, ils sont les moins nombreux à choisir la façon de procéder et à avoir les moyens pour effectuer un travail de bonne qualité. En revanche, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ont le moins déclaré avoir des possibilités d'entraide ou de coopération. Ces derniers sont ceux qui doivent le plus supporter les exigences du public et ne peuvent quitter leur travail des yeux. Les cadres, quant à eux, ont davantage déclaré être souvent obligés de se dépêcher et/ou être obligés de faire plusieurs choses à la fois.

Enfin, les hommes sont davantage à avoir un travail varié, dans lequel ils peuvent choisir la façon de procéder et dans lequel ils ont les possibilités d'entraide et de coopération.

¹ cf. encadré page ci-contre pour la définition de la charge mentale.

Comparaison avec le niveau national

Proportion² d'actifs exposés aux contraintes psychosociales, 2003 (%)

	Hommes		Femmes	
	Picardie	France hexagonale	Picardie	France hexagonale
Être souvent obligé(e) de se dépêcher	66,3	67,1	65,1	64,9
Être souvent obligé(e) de faire plusieurs choses à la fois	62,3	64,5	64,1	66,1
Être souvent interrompu(e) dans son travail	50,7	50,5	49,5	53,3
Devoir supporter les exigences du public	46,8	47,8	56,3	58,0
Ne pas pouvoir quitter son travail des yeux, ou ne pas pouvoir s'interrompre	28,6	22,9*	23,3	22,8
Avoir un travail qui permet d'apprendre des choses	79,3	80,1	77,3	78,5
Avoir un travail varié	82,8	81,4	77,8	76,1
Avoir le choix de la façon de procéder	76,0	77,3	79,4	77,1
Avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité	80,9	82,7	82,0	81,9
Avoir les possibilités suffisantes d'entraide et de coopération	83,0	82,2	76,6	78,2

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

* Différence entre la Picardie et la France hexagonale significative au seuil de 5 %.

À structures d'âge, de sexe, de profession et de catégorie socioprofessionnelle comparables, les hommes picards sont plus nombreux à ne pas pouvoir quitter leur travail des yeux et ne pas pouvoir s'interrompre que les hommes métropolitains. Les autres différences entre la région et la France ne sont pas significatives.

¹ Les valeurs dans cette partie peuvent être différentes des informations présentées par ailleurs compte tenu de la standardisation.

² standardisée sur l'âge, le sexe et la PCS (hors agriculteurs exploitants et artisans, commerçants et chef d'entreprise), cf. point de méthode p.11.

Méthodologie

Pour la première fois, entre octobre 2002 et septembre 2003, l'enquête décennale sur la santé menée par l'Insee a fait l'objet d'une extension régionale en Picardie grâce au financement de l'État, du conseil régional et de l'Assurance maladie. Étendue en cinq vagues, chaque vague s'est déroulée en trois visites de l'enquêteur. L'enquête a été organisée de telle sorte que les adultes concernés soient présents à chaque visite puisque le questionnement de chaque adulte est strictement individuel. Celui-ci a été réalisé suivant deux modes de passation, en face à face par Capi (*Computer Assisted Personal Interview*) par un enquêteur à domicile et par questionnaire auto-administré. L'objectif principal de cette enquête est d'estimer, à partir d'un échantillon représentatif de « ménages ordinaires », la consommation médicale annuelle de la population résidant sur le territoire métropolitain et d'y associer la morbidité déclarée, incidente et prévalente. En Picardie, elle a concerné 1 070 ménages répondants pour 2 719 personnes enquêtées, l'échantillon métropolitain étant composé de 16 849 ménages répondants pour 40 867 personnes.

Les résultats présentés dans cette plaquette concernent les personnes âgées de 18 ans et plus ayant répondu à l'auto-questionnaire, soit 1 761 Picards (pour un échantillon national de 25 931 individus). Parmi eux, 958 occupaient un emploi au moment de l'enquête, ces personnes ont constitué la population d'étude, les autres individus se répartissant comme suit : 127 chômeurs, 89 étudiants, 327 retraités, 61 retirés des affaires, 146 personnes au foyer, 52 autres inactifs, un militaire du contingent.

Les résultats présentés sont issus de données pondérées. Cependant, les comparaisons entre la région et le niveau national ont été réalisées sur des données standardisées. Pour la description de l'échantillon picard au regard de celui métropolitain, la standardisation a été effectuée avec comme population de référence celle de la France hexagonale estimée au 1^{er} janvier 2005. Les classes d'âge considérées étaient : 18-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, 35-39 ans, 40-44 ans, 45-49 ans, 50-54 ans, 55-59 ans et 60-65 ans. Les standardisations concernant les contraintes physiques, chimiques, organisationnelles, psychosociales, ou liées aux horaires atypiques ont été réalisées avec comme population de référence la population active picarde pondérée de l'enquête décennale santé selon le sexe, la profession et la catégorie socioprofessionnelle et les classes d'âge suivantes : 18-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans et 50 ans et plus. Compte tenu de leurs faibles effectifs, les agriculteurs exploitants et les artisans, commerçants et chef d'entreprise n'ont pas été inclus dans les calculs. Ces standardisations expliquent les éventuelles différences entre certains résultats régionaux et ceux des comparaisons avec le niveau national.

Tous les tests statistiques ont été réalisés sur données brutes. Les associations entre les différentes variables qualitatives ont été mesurées par le test d'indépendance du Khi2 et celles entre une variable qualitative et une variable quantitative à partir de test non paramétrique (Kruskal-Wallis). Les différences présentées dans la plaquette sont significatives au seuil de 5 %.

Des analyses multivariées ont également été réalisées. Lorsque la variable étudiée était quantitative, la régression linéaire a été utilisée. Lorsque la variable étudiée était qualitative à deux modalités, la régression logistique a alors été utilisée. Les variables d'ajustement retenues sont : le genre, l'âge, le statut de l'emploi, la nature de l'emploi, le temps partiel et la PCS.

Globalement, il convient d'interpréter les résultats relatifs aux agriculteurs exploitants et aux artisans, commerçants et chef d'entreprise avec prudence, compte tenu de leur faible effectif.

La qualité de vie : le questionnaire SF36

Le questionnaire de qualité de vie est composé de 36 questions Short Form, rassemblées en huit dimensions. Celles-ci correspondent à la santé dans sa dimension physique (activité physique, limitations dues à l'état physique, douleurs physiques, santé perçue) et sa dimension psychique (santé psychique, limitations dues à l'état psychique, vitalité, vie et relations avec les autres).

Deux scores sont calculés, l'un physique et l'autre psychique, permettant de calculer l'indicateur de qualité de vie qui décrit la perception qu'a l'individu de sa santé physique et psychique. Plus le score est faible, plus l'individu présente un état de santé dégradé. Cet indicateur permet de comparer les populations entre elles. La médiane des scores est, par construction, égale à 50.

Le vécu au travail

La charge mentale au travail a été évaluée et définie comme le coût d'un certain enrichissement du travail, n'étant pas nécessairement le signe d'une dégradation des conditions de travail. Sa mesure subjective a été utilisée pour évaluer la « charge mentale positive », c'est-à-dire les avantages liés au poste et la « charge mentale négative », c'est-à-dire les inconvénients liés au poste. Ces questions ont été inspirées en partie du questionnaire de Karasek et en partie des enquêtes « conditions de travail » menées par la Dares.

Description de l'échantillon de l'enquête décennale santé de 2003 occupant un emploi (effectifs et pourcentages bruts)

	Picardie				France hexagonale			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Âge								
18-29 ans	103	21,4	81	19,8	1 353	19,7	1 152	18,9
30-39 ans	146	25,3	126	28,6	2 107	29,3	1 923	28,9
40-49 ans	155	31,7	127	28,8	2 238	28,5	2 067	29,8
≥ 50 ans	120	18,1	100	22,8	1 795	22,5	1 532	22,4
Statut								
Salarié(e)s du public	122	22,2	178	38,9	1 660	22,2	2 284	34,2
Salarié(e)s du privé	342	66,7	228	54,8	4 812	64,2	3 852	57,7
Salarié(e)s de leur entreprise ou de celle de leur famille ou à leur compte	60	11,1	28	6,2	1 021	13,7	538	8,1
Nature de l'emploi								
Apprenti(e)s + stagiaires	4	0,8	6	1,4	67	0,9	56	0,9
Intérimaires	17	3,2	12	2,8	151	2,0	91	1,4
Contrat à durée déterminée	38	7,3	51	11,8	508	6,8	683	10,2
Contrat à durée indéterminée	417	79,6	346	79,7	6 052	80,8	5 446	81,6
Non précisée	48	9,2	19	4,4	715	9,5	398	6,0
Professions et catégorie socioprofessionnelle								
Agriculteur(riche)s exploitants	24	11,0	10	7,8	283	3,8	151	2,3
Artisan(e)s, commerçant(e)s et chefs d'entreprise	25	6,3	6	7,0	548	7,3	211	3,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	55	9,1	33	2,1	1 457	19,4	915	13,7
Professions intermédiaires	114	20,6	117	11,5	1 805	24,1	1 721	25,8
Employé(e)s	58	7,7	210	44,4	874	11,7	3 014	45,2
Ouvrier(ère)s	248	45,4	58	27,3	2 525	33,7	660	9,9

Source : Insee, enquête décennale santé 2002-2003

Exploitation OR2S

SYNTHÈSE

L'enquête décennale santé menée en 2003 est la première enquête fournissant des données sur la santé au travail en Picardie permettant des comparaisons avec le niveau national. Quelques nombres et pourcentages sont plus particulièrement à retenir dans deux domaines :

Caractéristiques générales

- Trois actifs sur cinq sont salariés du privé, les hommes l'étant davantage que les femmes (deux sur trois contre une sur deux).
- Cinq actifs sur six sont en CDI.
- Les femmes exercent principalement des professions d'employées et les hommes d'ouvriers. Par ailleurs, la Picardie se caractérise par une population ouvrière notamment masculine plus importante qu'au niveau français et par une moindre représentation de cadres et professions intellectuelles supérieures.
- Plus de sept actifs sur huit travaillent à temps complet. Parmi ceux qui exercent leur activité à temps partiel, plus de la moitié le subit. En outre, le temps partiel concerne principalement les femmes, les employés et les actifs n'ayant pas de CDI.
- La durée moyenne de travail hebdomadaire est d'un peu moins de 37 heures. Elle est plus élevée chez les hommes, les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Elle est cependant plus faible que pour l'ensemble du pays, quels que soient le sexe, l'âge, la PCS, le statut et la nature de l'emploi.
- Le temps de trajet domicile travail est en moyenne en Picardie de 46 minutes, plus important pour les hommes que pour les femmes, différence plus importante qu'au niveau national, plus 11 minutes contre plus 5 minutes.
- Un actif sur douze en poste au moment de l'enquête cherche un autre emploi. Les jeunes et les salariés n'étant pas en CDI sont les plus concernés.

Aspects sanitaires et environnementaux

- Les cadres présentent une meilleure santé physique que les autres professions et catégories socioprofessionnelles. Concernant la santé psychique, la différence est principalement liée au genre.
- Un actif sur huit a arrêté son activité au cours de sa vie professionnelle pour raisons de santé dont un tiers pour une durée au moins de six mois.
- Un actif sur cinq est exposé au bruit intense, un tiers à des postures pénibles ou fatigantes et un quart au port de charges lourdes. Pour tous ceux qui sont soumis à ce type de contraintes, un score de santé moins bon est constaté.
- Un salarié sur six a déclaré être exposé aux produits chimiques, plus d'un sur quatre aux poussières et/ou fumées et près d'un sur quatre à la fumée de tabac.
- Un actif sur cinq a un travail posté, la même proportion doit se lever avant cinq heures du matin et plus d'un actif sur dix est obligé de se coucher après minuit. Les horaires atypiques concernent davantage les hommes et les ouvriers.
- La grande majorité de la population en activité a déclaré bénéficier de conditions psychologiques positives dans son travail. Toutefois, des actifs, en nombre important, ont déclaré des conditions psychologiques négatives, notamment les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Pour en savoir plus

Une synthèse des régions de France a été produite en 2008 par la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (Fnors) dans le cadre d'une convention pluriannuelle passée avec le ministère chargé de la santé.

En collaboration avec plusieurs homologues de celle-ci. Ce document à visée descriptive et grande diversité, pour les maladies professionnelles, des situations et des évolutions dans les régions :

chapitres : contexte socio-économique, répartition des conditions de travail, accidents du travail, maladies professionnelles.

Le document est disponible sous format PDF à [dedFiles/santetravail.pdf](http://www.fnors.org/uploadFiles/santetravail.pdf).



d'autres régions, l'OR2S a participé à la rédaction basé sur l'outil SCORE-Santé met en évidence les maladies professionnelles et les accidents du travail notamment, françaises. Ces données sont présentées en six chapitres : l'offre de médecine du travail en France, les maladies professionnelles, les risques psychosociaux.

l'adresse internet : <http://www.fnors.org/uploadFiles/santetravail.pdf>

L'enquête décennale santé est financée en Picardie par la Drass de Picardie, le Conseil régional de Picardie, la Cram Nord - Pas-de-Calais, l'Urcam de Picardie et l'Insee.

Le recueil a été réalisé par l'Insee.

Ce document a été rédigé par Sophie Pilleron, Sophie Debuissier, Nadège Thomas, Alain Trugeon et mis en page par Sylvie Bonin.

Il a reçu les avis éclairés de Marc Bouscasse (Insee), Catherine Doutrelot-Philippon (CHU d'Amiens), Philippe Faillie (DRTEFP) et André-Marie Looock (Cram Nord-Picardie).

Il a été imprimé à 500 exemplaires en mars 2009 par l'OR2S.

Observatoire régional de la santé et du social de Picardie

Siège social Faculté de médecine 3, rue des Louvels F-80036 Amiens cedex 1

Tél : 03 22 82 77 24 Télécopie : 03 22 82 77 41 E-mail : info@or2s.fr